

Cimetière

L'enceinte du cimetière comprend un jardin du souvenir, un columbarium et des cavurnes pour déposer les cendres de défunts



Les concessions funéraires

Les conditions pour l'acquisition d'une concession en cas de décès familial

- Le défunt était domicilié à Osny
- Le défunt est décédé à Osny

Documents à fournir

- Pièce d'identité des concessionnaires
- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de trois mois
- Certificat de décès

L'attribution d'une concession dépend de la disponibilité dans le cimetière de la ville.

Renouvellement

- Tout ayant-droit peut renouveler sa concession avec l'accord des autres ayant-droits.
- La demande de renouvellement doit être faite dans **les 2 ans après la date d'échéance**.

Colombarium et cavurnes

La crémation est de plus en plus courante. Si elles le souhaitent, les familles peuvent choisir de déposer les cendres de leurs défunts dans une cavurne.

Une cavurne est un petit caveau de 60 x 60 cm, permettant d'accueillir jusqu'à 4 urnes funéraires. Cet espace individualisé, contrairement au columbarium, peut être recouvert, selon la volonté des familles, par un petit monument funéraire personnalisé.

Après une crémation, les familles ont différentes possibilités :

- répandre les cendres au jardin du souvenir,
- déposer l'urne dans un columbarium (édifice composé de 18 à 36 cases),
- inhumer l'urne dans une concession ou la sceller sur le monument,
- déposer les cendres dans une cavurne.

Les prestations funéraires

Les familles confrontées à un décès sont généralement démunies devant les démarches à effectuer et peinent à choisir parmi les prestations proposées.

Les obsèques peuvent représenter un coût particulièrement élevé. Les opérateurs funéraires sont choisis librement par les familles ou les personnes ayant qualité pour pourvoir aux funérailles. Aucun opérateur ne peut leur être imposé.

Conformément à l'article L2223-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mairie d'Osny porte à votre connaissance des devis-type relatif aux opérations funéraires émanant des entreprises habilitées.

Il existe de nombreuses entreprises, ci-dessous les devis type de celles qui ont répondu à notre demande.

[Advitam - Devis crémation Osny](#)

[Advitam - Devis inhumation Osny](#)

[Obsèques musulmanes - Devis type inhumation](#)

Infos pratiques

Horaires d'ouverture

- 9h-18h du 1er octobre au 31 mars
- 9h-20h du 1er avril au 30 septembre

Contact

Service état-civil (sur rendez-vous) :

01 34 25 42 44 97 ou 42 23
etatscivil@ville-osny.fr

Documents

[Règlement du cimetière](#)

[Plan du cimetière communal](#)

[D-187092021 Tarifs concessions et cavurnes](#)

Liens utiles

[Crématorium du Val-d'Oise](#)

[Cimetière d'Osny](#)

[Liste des entreprises habilitées dans le funéraire](#)